



## Politique de la ville dans le Nord : 91 quartiers regroupant 365 000 habitants

Le Nord est le département métropolitain qui compte le plus grand nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Plus de 14 % de la population vit ainsi dans un quartier prioritaire. Les quartiers du Nord sont, en moyenne, plus peuplés que les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine et leurs habitants disposent de revenus plus faibles. Ils font également face à des difficultés accrues d'insertion sur le marché du travail.

Virginie Gamblin, Insee

La loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 reconcentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Cette étude propose un état de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville définis à cette occasion et initie un dispositif de suivi de ces quartiers.

### Près de 365 000 habitants du Nord résident dans un quartier prioritaire

Le Nord est le département métropolitain qui compte le plus de quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec 91 quartiers. Près de 365 000 personnes y habitent, soit 14 % de la population du département (*figure 1*). Cette proportion est nettement supérieure à celle du Pas-de-Calais (11 %) et de la France métropolitaine (8 %). Elle place le Nord en 4<sup>e</sup> place, après la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et les Bouches-du-Rhône.

### Des quartiers de taille relativement importante

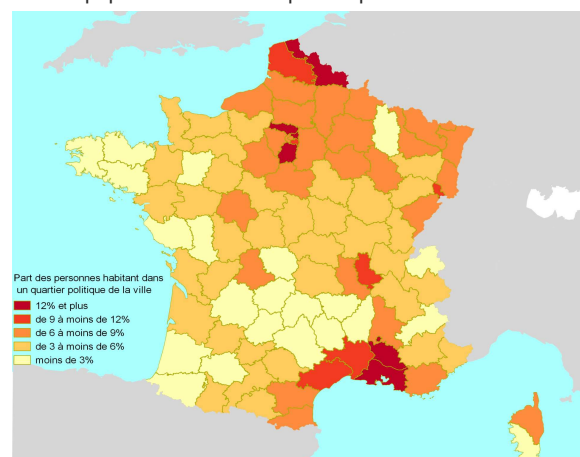
En moyenne, 4 000 personnes résident dans chacun des quartiers prioritaires du Nord (*figure 2*). Les quartiers du département sont plus peuplés que la moyenne des quartiers de France métropolitaine (3 400 habitants) et que ceux du Pas-de-Calais (2 500 habitants). Il existe néanmoins des différences notables entre quartiers : tandis que plus de la moitié des quartiers du département abritent moins de 2 000 personnes, six d'entre eux accueillent plus de 10 000 habitants.

Les quartiers les plus peuplés sont principalement situés à proximité de Lille et dans le Hainaut. En particulier, deux quartiers situés dans la métropole européenne de Lille (MEL) font partie des cinq quartiers les plus peuplés de France métropolitaine : le quartier « Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre » situé sur les communes de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix

(69 300 habitants) et le quartier « secteur sud » situé sur les communes de Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies (45 000 habitants).

### 1 Le Nord, 4<sup>e</sup> département métropolitain pour la part de la population vivant en quartier prioritaire

Part de la population vivant en quartier prioritaire



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011

### Des revenus très faibles au sud du département

Comme l'ensemble des habitants du Nord, les habitants des quartiers prioritaires ont des revenus plus faibles qu'en moyenne nationale. La moitié d'entre eux disposent d'un revenu fiscal annuel par unité de consommation (UC) inférieur à 9 000 €. C'est 700 € de moins que dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine. La population à bas revenus représente plus de 30 % de la population vivant dans les quartiers du département.

## 2 Des quartiers prioritaires en moyenne plus grands dans le Nord

Population et revenus dans les quartiers prioritaires du Nord selon l'EPCI d'appartenance

Établissement public de coopération intercommunale	Nombre de quartiers prioritaires	Nombre d'habitants vivant dans un quartier prioritaire	Population moyenne des quartiers prioritaires	Part de la population vivant dans un quartier prioritaire
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Métropole européenne de Lille	26	202 432	7 786	18,7
CA Valenciennes Métropole	14	36 070	2 576	19,1
CA de la Porte du Hainaut	10	30 464	3 046	19,4
CU de Dunkerque	6	25 894	4 316	13,0
CA Maubeuge Val de Sambre	9	22 777	2 531	18,1
CA du Douaisis	9	17 586	1 954	11,6
CC Cœur d'Ostrevent	8	12 751	1 594	17,5
CA de Cambrai	4	5 269	1 317	6,9
CC du Sud Avesnois	1	4 490	4 490	17,2
CC du Caudrésis et du Catésis	1	2 152	2 152	3,3
CC Pévèle-Carembault	1	1 720	1 720	1,9
CC du Pays de Mormal	1	1 666	1 666	3,4
CC de Flandre Intérieure	1	1 350	1 350	1,3
<b>Département du Nord</b>	<b>91</b>	<b>364 621</b>	<b>4 006</b>	<b>14,3</b>
<b>Département du Pas-de-Calais</b>	<b>64</b>	<b>161 814</b>	<b>2 528</b>	<b>11,0</b>
<b>Région Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>155</b>	<b>526 435</b>	<b>3 396</b>	<b>13,1</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 294</b>	<b>4 907 561</b>	<b>3 792</b>	<b>7,8</b>

Note : CA = Communauté d'agglomération ; CU = Communauté urbaine ; CC = Communauté de communes  
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011

Certains quartiers, situés dans le sud du département et notamment dans les territoires de Maubeuge-Val de Sambre, du Sud Avesnois ou encore du Douaisis, affichent des revenus très faibles : « Long Prés - Prés Du Paradis » à Louvroil, « Pont de Pierre » à Maubeuge, quartier de Fourmies dans le Sud Avesnois, ou encore « Provinces Françaises » à Maubeuge. En particulier, ce dernier est le troisième quartier de France métropolitaine pour la faiblesse des revenus de ses habitants. La moitié d'entre eux disposent de moins de 4 360 € par an (figure 3).

### Une insertion difficile sur le marché du travail

Les faibles revenus des habitants des quartiers prioritaires s'expliquent notamment par une insertion difficile sur le marché du travail. En moyenne, en 2010, dans les quartiers du département, 30 % de la population active est au chômage, soit deux fois plus que pour l'ensemble des habitants du département. Dans certains quartiers, les difficultés sur le marché du travail sont encore plus prégnantes. Par exemple, dans certains quartiers prioritaires de la Sambre, plus de 40 % des actifs sont au chômage. Il s'agit très fréquemment d'un chômage de longue durée, synonyme d'un éloignement du marché du travail difficilement résorbable.

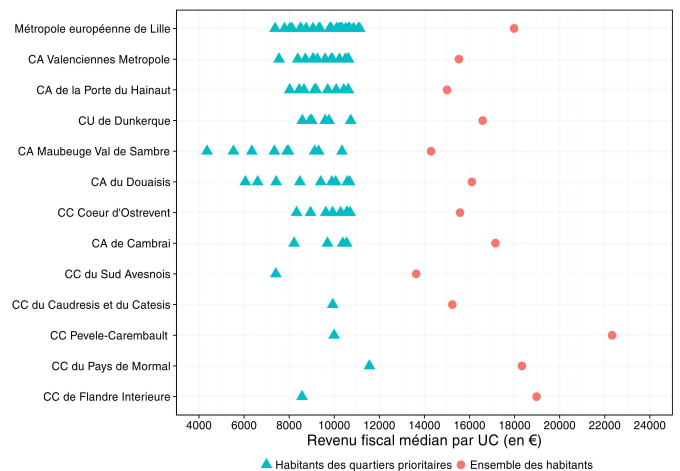
Parallèlement, lorsque les personnes occupent un emploi, elles sont plus souvent non diplômées : c'est le cas pour un actif en emploi sur cinq dans les quartiers prioritaires du Nord contre un sur dix pour l'ensemble des habitants du département. Cette situation se traduit par un niveau de rémunération moindre mais aussi par une fragilité accrue en cas de perte d'emploi.

### Des locataires souvent en logement social

Dans les quartiers du département, trois personnes sur quatre sont locataires de leur logement et, parmi elles, près de sept sur dix vivent dans un logement social. C'est une proportion plus élevée que dans l'ensemble du département (49 %) ou que dans les quartiers prioritaires du Pas-de-Calais (61 %). D'autre part, en moyenne, 45 % des habitants des quartiers prioritaires du Nord sont installés dans leur logement depuis moins de 5 ans (contre 42 % pour les quartiers prioritaires de France métropolitaine).

### 3 Les quartiers prioritaires : des territoires aux revenus très faibles

Revenu des habitants des quartiers prioritaires



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011

Cette étude est le fruit d'un partenariat entre la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et l'Insee, avec l'appui de l'IREV.

Insee Nord-Pas-de-Calais  
130 avenue du président J.F. Kennedy  
CS 70769  
59034 Lille Cedex2

Directeur de la publication :  
Daniel Huart

Référente Études Qualité :  
Nathalie Delattre

ISSN : 2264-8275

© Insee 2015

### Pour en savoir plus :

- « France, portrait social », Insee Références, novembre 2014.
- « Atlas de la géographie prioritaire dans le Nord-Pas-de-Calais », Insee Dossier Nord-Pas-de-Calais (à paraître).
- « Politique de la ville dans le Pas-de-Calais : 64 quartiers regroupant 160 000 habitants », Insee Flash Nord-Pas-de-Calais n° 18, septembre 2015.

### Définitions :

- Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.
- L'unité de consommation (UC) est une pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.
- Le seuil de bas revenus correspond au 1<sup>er</sup> décile de revenu par UC de l'ensemble des unités urbaines contenant au moins un quartier politique de la ville.

